

Image not found or type unknown



Problème avec location gérance

Par **verobora**, le **17/09/2016** à **11:48**

Bonjour,rnrnMerci de m'accueillir sur le forum.Voilà ce qui m'amène, j'ai mis mon restaurant en location gérance pour un an.Le locataire a radié son EIRL avant le terme du contrat sans s'acquitter des loyers du local ni des ses redevances locative et il n'a payé aucun fournisseur.Je n'ai plus de nouvelles, du courrier arrive pour lui au restaurant, et la propriétaire me réclame les loyers impayés qui montent à 7200 €.Engie ne veut pas me refaire un nouveau contrat tant qu'il n'a pas réglé sa dette etc... Bref que dois-je faire dans ce cas là et comment puis-je me dépêtrer de tout ça. rnrnMerci d'avance pour votre aide.

Par **chaber**, le **17/09/2016** à **12:08**

bonjourrnrnle loueur subit les conséquences de la mauvaise gestion par le locataire et ne peut pas s'immiscer dans la gestion même si elle est mauvaise.rnrnla propriétaire est dans son droit, ainsi que la société d'énergie.